

# Rapport européen sur le bien-être des animaux de compagnie en élevage et en magasin

16 octobre 2023

L'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa) a publié en septembre 2023 un rapport sur le bien-être des chiens et des chats élevés en établissement commercial. Le document se concentre sur trois points : le logement, la reproduction et les chirurgies douloureuses. Les auteurs recommandent d'abord de limiter l'usage des caisses et des cages. Pour les chiens, l'accès au plein air est requis. Une fourchette adéquate de températures dans les locaux est précisée : 15 à 26 °C pour les chats adultes et 10 à 26 °C pour les chiens. Le respect du cycle nyctéméral (succession du jour et de la nuit) est recommandé. En outre, pour les chiennes, il convient d'attendre la maturité osseuse pour la première gestation. L'intervalle entre deux portées doit permettre une récupération et, après six ans, la reproduction doit être arrêtée. Enfin, concernant les chirurgies sources de douleur, le rapport recommande de prohiber le dégriffage chez les chats et la caudectomie, l'otectomie et l'opération des cordes vocales chez les chiens, hors nécessité sanitaire.

Source : [EFSA](#)